|  |  |
| --- | --- |
| **NATIONS****UNIES**  |  **EP** |
| UNEP | **Programme des****Nations Unies pour****l’environnement**  | Distr.GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/85/1314 mai 2020FRANÇAISORIGINAL: ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion

Montréal, 25 – 29 mai 2020

Reportée: 19 – 22 juillet 2020[[1]](#footnote-1)\*

**APERÇU DES QUESTIONS SOULEVÉES PENDANT L’EXAMEN DES PROJETS**

1. Le présent document comprend les sections suivantes :

## Aperçu des projets et des activités présentés par les agences bilatérales et d’exécution;

## Questions soulevées durant le processus d’examen des projets;

## Projets et activités soumis pour approbation globale; et

## Projets d’investissement soumis pour examen individuel.

**Projets et activités présentés par les agences bilatérales et d’exécution**

1. Les agences bilatérales et d’exécution ont présenté 120 demandes de financement pour des tranches d’accords pluriannuels approuvés, des projets et des activités, totalisant 51 187 522 $US (64 606 565 $US en incluant les montants demandés en principe), coûts d’appui d’agence inclus, le cas échéant. Les demandes de financement couvraient :

## La phase II du plan de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH) pour sept pays;

## Des tranches de PGEH approuvés pour 36 pays et d’un PGEH régional approuvé pour 12;

## Le renouvellement des projets de renforcement des institutions (RI) pour 14 pays;

## La préparation de la phase II des PGEH pour trois pays et de la phase III pour deux pays;

## La préparation d’un rapport de vérification pour la phase I du PGEH pour un pays;

## Le contrôle et l’élimination des émissions de HFC-23 dans la production de HCFC-22 dans deux pays;

## La préparation de projet pour des projets d’investissement reliés aux HFC dans un pays;

## Des activités de facilitation pour la réduction progressive des HFC pour quatre pays; et

## La préparation de plans de réduction progressive des HFC pour six pays.

# À l’issue du processus d’examen des projets, 88 demandes de financement pour des projets et des activités, totalisant 4 391 011 $US, coûts d’appui d’agence inclus, ont été recommandées pour approbation globale et 25 demandes de financement, totalisant 33 276 258 $US (coûts d’appui d’agence inclus) ont été transmises pour examen individuel. Au total, les demandes de financement pour des projets et des activités recommandées pour approbation globale et pour examen individuel s’élevaient à 37 667 269 $US.

*PGEH soumis et retirés par la suite (Honduras, Iraq, Jamaïque, Liban)*

# L’ONUDI, au nom du gouvernement du Honduras, a présenté la demande pour la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH. Le Secrétariat a constaté que plusieurs conditions, relevant du PNUE dans les composantes de la phase I, exigées pour la présentation de la cinquième tranche du PGEH[[2]](#footnote-2) n’étaient pas remplies. Le Secrétariat a donc demandé à l’ONUDI de présenter à nouveau la proposition à la 86e réunion, étant entendu que les conditions fixées dans la décision 84/18 seraient remplies, y compris les cibles de décaissement.

# À la 84e réunion, au nom du gouvernement de l’Iraq, le PNUE a présenté une demande pour la phase II du PGEH. À la suite de l’examen par le Secrétariat, il a été convenu de reporter la demande à la 85e réunion, lorsque des progrès additionnels seraient réalisés en vue de l’achèvement de la phase I du PGEH. À la même réunion, le Comité exécutif a décidé de prolonger la phase I jusqu’au 31 décembre 2020 et d’approuver la troisième et dernière tranche, au montant de 473 384 $US pour le PNUE et l’ONUDI, frais d’appui d’agence inclus (décision 84/75). Le PNUE, au nom du gouvernement de l’Iraq, a soumis de nouveau la demande pour la phase II du PGEH à la 85e réunion. En examinant la demande, le Secrétariat a constaté qu’aucun progrès substantiel n’avait été accompli depuis l’approbation de la dernière tranche de la phase I et que le solde du financement représentait 70 pour cent de la valeur totale de la phase I. En outre, les activités de la phase II concernaient uniquement le secteur de l’entretien dans la réfrigération et représentaient la continuation de celles mises en œuvre durant la phase I. Par conséquent, le PNUE a accepté de retirer la demande pour la phase II du PGEH et de la présenter de nouveau à la 86e réunion, lorsque des progrès additionnels et le décaissement auront été réalisés en vue de l’achèvement de la phase I.

# Le PNUD, au nom du gouvernement de la Jamaïque, a présenté la demande pour la quatrième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour la Jamaïque, avec la demande pour la phase II du PGEH. Le Secrétariat a constaté des divergences entre les données de consommation déclarées pour 2015-2019 en vertu de l’article 7 du Protocole de Montréal et le rapport de vérification remis avec la demande pour la phase II; que les tendances de consommation des HCFC durant la même période par rapport au point de départ pour les réductions globales de la consommation de HCFC nécessitaient de plus amples explications; et que les recommandations de la vérification, notamment celles reliées à la surveillance et à la déclaration de la consommation de HCFC, devraient être prises en compte. Le PNUD a accepté de retirer la demande pour la phase II du PGEH et de la présenter de nouveau à la 86e réunion lorsque les questions mentionnées ci-dessus auront été réglées. La quatrième tranche de la phase I a été présentée à la 85e réunion, étant entendu que les recommandations du rapport de vérification seraient mises en œuvre, ce qui renforcera le système de surveillance et de déclaration des données sur les HCFC en Jamaïque.

# Le PNUD, au nom du gouvernement du Liban, a présenté la demande pour la troisième tranche de la phase II du PGEH qui était attendue à la deuxième réunion de 2021. La raison donnée pour cette présentation devancée était que les fonds approuvés pour la deuxième tranche seraient insuffisants pour mettre en œuvre les projets d’investissement prévus dans le cadre de cette tranche. En examinant la demande, le Secrétariat a constaté que le décaissement du montant disponible de 457 000 $US provenant de la tranche précédente, était prévu durant l’année 2020. Puisque le solde pourrait servir à la mise en œuvre du volet investissement de la tranche, le PNUD a accepté de retirer la demande pour la tranche.

*Renouvellement des projets de renforcement des institutions (RI)*

# Le Secrétariat a examiné les rapports finaux et les demandes de prolongation du financement du RI pour 14 pays, à la lumière des décisions pertinentes, incluant la décision 74/51(c) sur le niveau de financement pour les projets de RI et la décision 74/51(e) sur l’exigence d’inclure des indicateurs de performance spécifiques pour les activités prévues. Toutes les demandes ont été vérifiées par rapport : aux rapports de RI précédents; aux rapports périodiques sur la mise en œuvre des programmes de pays; aux données déclarées en vertu de l’article 7 du Protocole de Montréal; aux derniers rapports sur la mise en œuvre des PGEH; aux rapports périodiques des agences bilatérales et d’exécution remis à la 84e réunion; et aux décisions pertinentes sur la conformité adoptées par les Parties au Protocole de Montréal. Tous les pays avaient des données de 2018 sur la mise en œuvre du programme de pays et deux pays ont remis les données de 2019 en date de présentation de leurs demandes de prolongation. Tous les pays ont déclaré qu’ils avaient atteint la totalité ou la majorité des cibles fixées pour les indicateurs de performance spécifiques qui faisaient partie du rapport périodique pour la phase précédente de RI. Le Secrétariat a recommandé l’approbation globale de tous les projets de RI soumis à la 85e réunion.

*Financement retenu dans l’attente de la remise des rapports de vérification ou du respect de certaines conditions précises*

# Aucun financement approuvé n’est retenu actuellement par le Trésorier dans l’attente de la remise d’un rapport de vérification ou du respect d’une condition précise.

*Résumé des prix des substances réglementées et des produits de remplacement*

# À sa 79e réunion[[3]](#footnote-3), le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d’inclure dans le présent document, un résumé des prix des substances réglementées et des produits de remplacement à introduire, tels que communiqués par les entreprises qui demandent du financement dans toutes les nouvelles propositions de projets, incluant des précision sur toute différence entre ces prix et les prix déclarés dans le rapport sur les données du programme de pays. Aucun nouveau projet d’investissement n’a été présenté aux fins d’examen à la 85e réunion.

*Mise en oeuvre des activités du Protocole de Montréal dans les pays visés à l’article 5 durant la pandémie de COVID-19*

# Durant le processus d’examen des projets, le Secrétariat a pris note que les gouvernements des pays visés à l’article 5, les agences bilatérales et d’exécution ont été en mesure d’adapter certaines de leurs opérations pour continuer la mise en œuvre des activités dans le cadre du Protocole de Montréal et de surmonter les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19. À la demande du Secrétariat, les agences bilatérales et d’exécution ont fourni des exemples des mesures mises en place dans le contexte de la COVID-19, qui sont résumés ci-dessous.

# Au début de l’année, le PNUD a organisé des missions au Cambodge, à Cuba, en République dominicaine, en Égypte, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, au Mexique et au Pérou. Bien que les missions n’étaient plus autorisées à partir de mars 2020, le PNUD a continué la mise en œuvre des projets à travers ses bureaux nationaux, en restant en contact avec les UNO et en apportant un soutien à distance (via des réunions en ligne) *notamment* sur la préparation des plans de travail annuels, la révision des documents reliés aux projets, l’approvisionnement, la clarification des questions techniques et d’orientation, la présentation des demandes de tranches, la rédaction des rapports d’achèvement de projet et le décaissement financier. En avril 2020, le PNUD a organisé une téléconférence avec le gouvernement de la Chine et les associations et universités concernées dans les secteurs de la réfrigération industrielle et commerciale et des solvants pour discuter de la révision de la phase II du PGEH.

# En dépit de délais pour certains aspects de la mise en œuvre du projet au niveau du pays, le PNUD a présenté 19 projets, avec une demande de financement totalisant 16,4 millions $US, ainsi que tous les rapports sur les projets comportant des exigences spécifiques de rapport attendus à la 85e réunion, et il a mis en œuvre des activités d’une valeur d’environ 5 millions $US au cours du premier trimestre de 2020. Le PNUD s’attend à être en mesure de mettre en œuvre des activités d’une valeur pouvant atteindre 30 millions $US en 2020, si la situation s’améliore d’ici la fin de l’année et si les projets soumis à la 85e réunion sont approuvés. Le PNUD croit que le soutien du secteur du refroidissement augmentera la résilience des pays et des communautés visés à l’article 5 en matière de sécurité alimentaire, de santé humaine et de productivité dans leurs réactions face à la COVID-19. Reconnaissant l’importance et la nécessité de développer les compétences pour la mise en œuvre de l’Amendement de Kigali, le PNUD organise une série de webinars en ligne pour un échange d’informations entre les pays visés à l’article 5 et pour offrir de la formation à distance aux UNO et aux parties prenantes[[4]](#footnote-4).

# Le PNUE a fourni plusieurs exemples de la manière dont il continue de travailler avec les représentants gouvernementaux pour remplir son mandat de manière virtuelle. En Asie occidentale, le gouvernement du Qatar et le PNUE se sont associés pour organiser un événement de formation des formateurs à distance, d’une durée de trois jours, en collaboration avec l’université du Qatar et l’association italienne des techniciens en réfrigération (ATF)[[5]](#footnote-5). En Europe, le PNUE a instauré des rencontres virtuelles mensuelles pour les administrateurs nationaux de l’ozone et a tenu un webinar sur plusieurs aspects du Protocole de Montréal, avec la participation du Secrétariat de l’ozone. En Asie, le PNUE a aidé la Mongolie à organiser une consultation virtuelle des parties prenantes et un atelier de sensibilisation sur les normes de sécurité et d’efficacité énergétique pour les équipements de réfrigération et de climatisation résidentielle, avec 45 participants. En Amérique latine, le PNUE a transformé les réunions de réseau en webinars; le premier se tiendra à la fin mai 2020 sur la parité des sexes dans les projets du Fonds multilatéral et un autre sur les HFC sera organisé par le Paraguay avec la participation de six pays. D’autres activités incluent la vérification à distance de la consommation de HCFC à Saint‑Vincent-et-Grenadines, par le biais d’entrevues avec le ministère des douanes et les importateurs et la remise de la documentation pertinente au vérificateur indépendant.

# Le PNUE continue aussi d’offrir ses services au niveau mondial. Le 10 juin 2020, le PNUE tiendra un webinar international sur les frigorigènes de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) dans les pays à température ambiante élevée, en remplacement du programme de formation qui devait se tenir en mars 2020 à Dubaï et qui fut annulé par la suite. Le PNUE continue de travailler avec ses partenaires mondiaux sur des activités en cours qui incluent la célébration de la Journée mondiale de la réfrigération (WRefD), avec le Secrétariat de la WRefD, l’American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE), l’Institut international du froid (IIF), le Partenariat européen pour l’énergie et l’environnement (EPEE) et le Global Food Cold Chain Council (GFCCC); la promotion du programme d’apprentissage électronique ASHRAE-PNUE sur les frigorigènes; et des sessions d’orientation via le web sur une variété de sujets, incluant les HFC et la chaîne du froid à l’intention des UNO et des experts nationaux dans au moins sept pays. En mai et juin 2020, le PNUE a lancé ou prévu des mises à jour de ses applications pour smartphone (WhatGas? et le calculateur PRG-SAO d’OzonAction); il a élaboré une nouvelle fiche technique sur le reliquat de HCFC utilisés aux fins d’entretien dans la réfrigération[[6]](#footnote-6); mis à jour les fiches techniques existantes sur les frigorigènes; et produit des vidéos sur la sécurité des frigorigènes inflammables à l’intention des techniciens en réfrigération. Le PNUE a continué aussi la publication bihebdomadaire de OzoNews.

# Durant le processus d’examen des projets, l’ONUDI a fourni quelques exemples de la manière dont elle a adapté son travail face aux restrictions imposées par la COVID-19. Dans le cas du PGEH pour le Guatemala, un rapport de vérification sur la consommation de HCFC devait être finalisé mais il a dû être mis en attente à cause des restrictions de voyage. Face à cette situation, le gouvernement du Guatemala a eu des discussions avec l’ONUDI et le vérificateur et ils ont convenu d’une procédure pour finaliser le rapport à distance. Ainsi, le 20 avril 2020, l’ONUDI a envoyé une lettre au ministère de l’Environnement pour lui demander son soutien et les informations requises et elle a informé le gouvernement du fait que le vérificateur contacterait les parties prenantes concernées. L’ONUDI a aussi amendé le mandat du vérificateur en fonction de cette nouvelle approche. L’ONUDI a adopté la même approche pour finaliser le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour le Honduras qui est attendu à la 86e réunion.

# L’ONUDI a aussi tenu un atelier de formation en ligne sur les bonnes pratiques de réfrigération, mettant l’accent sur la manipulation sécuritaire des frigorigènes inflammables, du 27 au 30 avril 2020, avec la participation de 15 experts en réfrigération de Guinée équatoriale. La formation incluait des sessions théoriques et pratiques et s’est avérée un succès au vu de la rétroaction positive des participants qui ont pu partager en ligne des exemples d’application des concepts appris en utilisant leur équipement. L’ONUDI a aussi fourni de l’équipement et des outils pour ce projet qui est perçu comme un premier pas vers la création d’un groupe d’experts locaux qui seront en mesure d’offrir de la formation dans toutes les régions du pays. L’ONUDI donne actuellement une formation électronique plus complète en Équateur, avec un total anticipé de 100 participants. L’ONUDI a aussi modifié son mode de fonctionnement durant la formulation du projet, notamment le rôle des experts internationaux qui, en raison des restrictions de voyage, auront une charge de travail de supervision des consultants locaux accrue pour la collecte des données, les informations de référence et autres activités. C’était un enjeu urgent à résoudre en raison du grand nombre de demandes dont la présentation est prévue pour la 86e réunion.

# La Banque mondiale a aussi adapté son programme de travail en raison de la COVID-19. Les missions dans les pays partenaires qui ont lieu normalement deux fois par an, avec la participation du responsable de la gestion du projet, du personnel technique, des spécialistes financiers et de l’approvisionnement, et des spécialistes de l’environnement et de la protection sociale, se sont déroulées à distance à l’aide de logiciel de conférence audio et vidéo. Jusqu’à présent, trois missions virtuelles ont eu lieu et une autre mission virtuelle est prévue pour un quatrième pays. En plus de ces missions, chaque équipe continue de tenir des conférences téléphoniques distinctes sur des sujets précis avec le personnel des unités de gestion de projet, les UNO et autres intervenants de projet. À ce jour, il y a eu plus d’une douzaine de discussions sur des sujets juridiques, administratifs ou reliés à l’approvisionnement afin de fournir des conseils sur des questions techniques et d’orientation. Pour un pays, deux vidéoconférences incluaient des entreprises bénéficiaires afin de clarifier les données et les dispositions de la mise en œuvre dans le cadre de l’évaluation d’un sous-projet; pour un autre pays, il y a eu une discussion avec les fournisseurs chimiques sur la disponibilité des solutions de remplacement à faible PRG. Différents consultants embauchés pour aider les pays dans leurs activités de facilitation concernant les HFC et autres travaux techniques, travaillent par réunions virtuelles et communication électronique.

# Les pays visés à l’article 5 ont aussi poursuivi leurs mesures d’application de la loi durant la COVID-19. À titre d’exemple, la Chine a rapporté récemment la première sanction pénale reliée à l’utilisation illégale du CFC-11; une entreprise qui avait utilisé illégalement 849,5 tonnes métriques de CFC-11 pendant trois ans pour produire des polyols pré-mélangés, a reçu une amende de 700 000 Renminbi (RMB) (environ 100 000 $US) et a perdu plus de 1,4 millions RMB (197 600 $US) en profits de la vente de ces formulations. Le représentant légal de cette entreprise a écopé d’une autre amende de 50 000 RMB (7 000 $US) et a été condamné à 10 mois de prison[[7]](#footnote-7).

# Au Kirghizistan, une nouvelle résolution gouvernementale sur les codes des douanes et le rapport trimestriel obligatoire sur les importations de HFC et de frigorigènes naturels a été négociée à distance avec les représentants gouvernementaux et adoptée à la fin avril 2020. En Arménie, une décision du premier ministre pour assurer la mise en œuvre de la réglementation sur les SAO adoptée récemment a été rédigée, acceptée au sein du ministère et soumise au gouvernement; un guide sur les frigorigènes inflammables a été traduit, édité et imprimé (les exemplaires imprimés sont encore entreposés à la maison d’édition jusqu’à l’expiration de la quarantaine). Contact a été pris avec l’UNO des Émirats arabes unis pour faire enquête sur une importation de HCFC-22 en Arménie en 2018 qui n’avait pas été déclarée par les Émirats arabes unis.

**Questions soulevées durant le processus d’examen des projets**

*Retard potentiel dans la mise en œuvre d’activités pressantes reliées aux HFC*

# Durant le processus d’examen des projets, après la déclaration de pandémie du coronavirus, le Secrétariat a préparé une liste des projets en cours, avec une date d’achèvement avant le 1er janvier 2021, plusieurs d’entre eux avaient été approuvés étant entendu que les soldes du financement seraient restitués s’ils n’étaient pas achevés à la date d’achèvement prévue fixée par le Comité exécutif. Il s’agit de projets d’investissement pour les HFC, d’activités de facilitation pour la réduction progressive des HFC et de quelques projets de démonstration à faible PRG. La liste a été envoyée aux agences bilatérales et d’exécution en leur demandant d’indiquer les projets qui pourraient être retardés à cause de la COVID-19.

# En réponse à la demande du Secrétariat, quelques agences bilatérales et d’exécution ont anticipé que plusieurs projets en cours pourraient être retardés selon l’évolution de la pandémie à travers le monde et les conditions changeantes dans les pays. Étant donné les incertitudes au sujet notamment de la levée des interdictions de déplacements internationaux, de la réactivation de l’engagement des consultants internationaux et de l’autorisation de tenir des ateliers et des réunions dans les pays, une date d’achèvement précise n’a pu être fournie pour ces activités. Il a été noté que pour certaines activités de facilitation visant la réduction progressive des HFC, le Comité exécutif avait déjà prorogé les dates d’achèvement conformément à la décision 81/32(a); dans plusieurs cas, la date d’achèvement a été prorogée jusqu’en juin 2020. Donc, les agences bilatérales et d’exécution ont demandé conseil au Comité exécutif sur la manière de procéder.

# Le Secrétariat a pris note que les agences continuent de travailler avec les pays visés à l’article 5 pour mettre en œuvre tous les projets en cours du mieux qu’elles le peuvent, en adaptant et en modifiant leurs procédures en raison de la COVID-19; il prend note aussi des incertitudes qui prévalent quant à la reprise des activités régulières dans divers pays. Sur la base de ces faits, le Comité exécutif pourrait souhaiter conseiller aux agences bilatérales et d’exécution de continuer d’assister tous les pays visés à l’article 5 dans la mise en œuvre des activités en cours, en tenant compte des contraintes imposées par la COVID-19, sans égard aux dates d’achèvement, et de faire rapport à la 86e réunion sur les activités spécifiques qui requièrent une prorogation de leurs dates d’achèvement.

*Demandes de financement préparatoire pour des plans de réduction progressive des HFC, incluses dans les programmes de travail du PNUD, du PNUE et de l’ONUDI*

# Trois agences d’exécution ont inclus six demandes de préparation de projet pour des plans de réduction progressive des HFC pour cinq pays dans leurs programmes de travail (PNUD[[8]](#footnote-8), PNUE[[9]](#footnote-9) et ONUDI[[10]](#footnote-10)) pour 2020, tel que résumé dans le Tableau 1. Les demandes ont été présentées selon le format adopté pour la préparation de projet des phases des PGEH.

**Tableau 1: Demandes pour des projets de réduction progressive des HFC présentées à la 85e réunion**

| **Pays** | **Titre du projet** | **Agence d’exécution** | **Coût ($US)** |
| --- | --- | --- | --- |
| Albanie | Préparation du plan de réduction progressive des HFC  | ONUDI | 63 500 |
| Préparation du plan de réduction progressive des HFC  | PNUE | 31 500 |
| Costa Rica | Préparation du plan de réduction progressive des HFC  | PNUD | 150 000 |
| Cuba | Préparation du plan de réduction progressive des HFC  | PNUD | 150 000 |
| Jordanie | Préparation du plan de réduction progressive des HFC  | ONUDI | 150 000 |
| Uruguay | Préparation du plan de réduction progressive des HFC  | PNUD | 150 000 |
| Total partiel | 695 000 |
| Coûts d’appui d’agence | 48 650 |
| **Coût total**  | **743 650** |

# Chaque agence principale a fourni une description des activités requises pour la préparation de la stratégie globale de réduction progressive des HFC qui incluait des réunions et des consultations avec les parties prenantes, un plan de communication et de sensibilisation et des activités de renforcement des capacités. Les demandes présentées incluaient aussi les importations estimées de HFC et de mélanges de HFC pour la période 2015-2018. Les montants demandés s’appuyaient sur la consommation de référence de HCFC de chaque pays et utilisaient les niveaux de financement admissibles pour les activités de facilitation, contenus dans la décision 79/46(c).

# Le Secrétariat a pris note que les demandes de financement pour la préparation de la phase I des plans de réduction progressive des HFC seraient examinées après que le Comité exécutif aura convenu du projet de lignes directrices (décision 84/54(a)(iii). Le Secrétariat a pris note aussi que les lignes directrices pour le financement de la préparation des plans de réduction progressive des HFC seront examinées au point 12(c) de l’ordre du jour – Projet de lignes directrices sur la préparation des plans de réduction progressive des HFC dans les pays visés à l’article 5 (décision 84/54(a)).

# En l’absence de lignes directrices sur le financement de la préparation des plans de réduction progressive des HFC au moment de la présentation des demandes et d’une décision empêchant la présentation de demandes pour un tel financement, le Secrétariat a examiné les demandes en s’appuyant sur l’expérience antérieure d’analyse des demandes de préparation de projet pour les PGEH et en tenant compte des politiques et orientations pertinentes du Comité exécutif. L’examen de ces demandes par le Secrétariat se retrouve dans les programmes de travail respectifs de chaque agence d’exécution. Le Secrétariat n’a pas été en mesure de faire une recommandation sur ces demandes puisque les lignes directrices sur leur financement seront débattues seulement à la 85e réunion.

# Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes pour la préparation de plans de gestion de la réduction progressive des HFC pour les cinq pays mentionnés dans le Tableau 1, lorsque les lignes directrices sur le financement de la préparation des plans de gestion de la réduction progressive des HFC auront été adoptées, conformément à la décision 84/54(a)(iii), dans le cadre de la discussion sur les programmes de travail du PNUD, du PNUE et de l’ONUDI.

Reliquat aux fins d’entretien dans le contexte d’un PGEH pour l’élimination totale des HCFC

# À la 85e réunion, les gouvernements de Jamaïque[[11]](#footnote-11) et de Serbie ont soumis des propositions pour la phase II de leurs PGEH qui demandaient un financement basé sur l’élimination totale des HCFC bien que les objectifs d’élimination proposés visent une réduction de 97,5 pour cent des valeurs de référence respectives de chaque pays pour une année donnée, tout en continuant de consommer jusqu’à 2,5 pour cent de leurs valeurs de référence (c.-à-d. le "reliquat aux fins d’entretien") au-delà de cette année.

# Dans son examen de la phase II du PGEH pour la Serbie[[12]](#footnote-12), le Secrétariat a tenu compte des décisions suivantes du Comité exécutif et des Parties au Protocole de Montréal :

## Décision 74/50(c)(xii) précise, *entre autres*, le niveau maximum du financement disponible pour les pays à faible volume de consommation (PFV) afin de respecter leur cible de réduction de 35 pour cent de la valeur de référence (2020), de 67,5 pour cent (2025) et de 100 pour cent, en prenant note que ces lignes directrices ne précisent pas un niveau de financement pour atteindre la cible de 97,5 pour cent seulement;

(b) Article 5, paragraphe 8 ter(e)(i) du Protocole de Montréal stipule, *entre autres*, que la consommation des pays visés à l’article 5, entre 2030 et 2040, peut dépasser zéro au cours de l’une quelconque de ces années, tant que la somme de ses niveaux calculés de consommation au cours de la période de dix ans, soit du 1er janvier 2030 au 1er janvier 2040, divisée par dix, ne dépasse pas 2,5 pour cent de la valeur de référence de la Partie, et à condition que cette consommation soit restreinte à certaines utilisations désignées[[13]](#footnote-13); et

## (c) Paragraphe 13 de la décision XIX/6, par lequel les Parties au Protocole de Montréal ont convenu, *entre autres*, d’examiner en 2025 la nécessité de la moyenne annuelle de 2,5 pour cent aux fins d’entretien pour les pays visés à l’article 5.

31. Tenant compte du niveau possible de la consommation en Serbie après l’achèvement du PGEH et au-delà de 2030, plusieurs questions ont été soulevées : il restait à préciser comment cette consommation de HCFC et les utilisations désignées seraient surveillées et contrôlées; si et comment une sanction s’appliquerait dans l’éventualité peu probable que la consommation du pays dépasse 2,5 pour cent de sa valeur de référence entre 2030 et 2040 ou que la consommation de HCFC concerne une utilisation autre que celles stipulées à l’article 5 du Protocole; comment le pays modifierait son système de permis et de quotas pour assurer la conformité aux obligations pertinentes, énoncées dans son Accord avec le Comité exécutif; quelle serait la date d’achèvement du PGEH puisque la consommation de HCFC se poursuivrait jusqu’au 1er janvier 2040; quels seraient les rôles et responsabilités de l’agence principale et des agences de coopération durant la période 2030-2040; et si du financement serait disponible au-delà de 2030.

# 32. Durant le processus d’examen du projet, le gouvernement de la Serbie a décidé de réviser son plan d’action pour atteindre seulement la cible de réduction de 67,5 pour cent d’ici 2025; et la consommation restante de HCFC sera abordée durant la phase III. Donc, il n’était plus nécessaire de traiter des enjeux associés au "reliquat aux fins d’entretien" dans le contexte du PGEH pour la Serbie.

33. Toutefois, on pourrait s’attendre à ce que certaines demandes pour la phase II des PGEH pour 49 pays visés à l’article 5, susceptibles d’être présentées à la 86e réunion, puissent demander le financement autorisé pour l’élimination totale des HCFC mais en éliminant seulement 97,5 pour cent de la valeur de référence des HCFC pour une année donnée et en consommant le "reliquat aux fins d’entretien" de 2,5 pour cent, au-delà de 2030 et après la date d’achèvement du projet (c.-à-d. lorsque la réduction de 97,5 pour cent de la consommation sera atteinte).

34. Dans ces cas-là, étant donné les questions imprévisibles qui peuvent se poser durant la mise en œuvre d’un PGEH sur une période pouvant aller jusqu’à 20 ans, avec des niveaux de consommation admissible très faibles après 2030 et un risque potentiel élevé de non-respect d’une cible qui établit un maximum de 2,5 pour cent de la valeur de référence pour une année quelconque, plutôt que les dispositions plus souples prévues au Protocole de Montréal, le Secrétariat pourrait conseiller au Comité exécutif d’approuver le financement jusqu’en 2025, conformément aux décisions existantes, et que le pays concerné pourrait demander un financement supplémentaire pour une phase finale lorsque les Parties au Protocole de Montréal auront examiné la nécessité d’une moyenne annuelle de 2,5 pour cent aux fins d’entretien pour les pays visés à l’article 5, conformément au paragraphe 13 de la décision XIX/6.

**Projets et activités soumis pour approbation globale**

Rapports de vérification de la conformité des PFV à leurs accords de PGEH

35. Conformément à la décision 61/46(d)[[14]](#footnote-14), le Secrétariat a sélectionné un échantillon de 16 pays visés à l’article 5 pour vérifier leur conformité à l’accord de PGEH, tel qu’indiqué au Tableau 2. Les principaux critères de sélection des pays en vue de la vérification étaient la proximité de la prochaine tranche de leur PGEH (2021) et, dans la mesure du possible, le fait de ne pas avoir été sélectionné précédemment pour cette vérification. Puisque seulement un pays visé à l’article 5 et classé dans la catégorie des PFV n’avait pas déjà été sélectionné pour cette vérification (Timor-Leste), le Secrétariat a utilisé un critère de sélection supplémentaire : que la vérification précédente ait été approuvée et achevée plus de trois ans auparavant, en plus des critères de répartition géographique, du niveau de consommation et de distribution entre les agences bilatérales et d’exécution. Les pays sélectionnés (six en Afrique, trois en Europe et cinq en Amérique latine et aux Caraïbes) figurent dans le Tableau 2.

**Tableau 2. Échantillon de pays visés à l’article 5 pour vérifier la conformité à leur accord de PGEH**

| **No.** | **Pays** | **Valeur de référence pour les HCFC (tm)** | **Agences principale/de coopération** | **Demande pour la prochaine tranche** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Barbade | 66,73 | PNUE/PNUD | 2021 |
| 2 | Bosnie-Herzégovine  | 70,65 | ONUDI | 2021 |
| 3 | Burundi | 129,20 | PNUE | 2021 |
| 4 | Dominique  | 7,24 | PNUE | 2021 |
| 5 | Guinée équatoriale | 114,36 | PNUE/ONUDI | 2021 |
| 6 | Eswatini | 81,74 | PNUE/PNUD | 2021 |
| 7 | Guyane | 31,02 | PNUE/PNUD | 2021 |
| 8 | Haïti | 66,00 | PNUE | 2021 |
| 9 | Mali | 272,25 | PNUE/PNUD | 2021 |
| 10 | Mozambique | 118,18 | PNUE/ONUDI | 2021 |
| 11 | Myanmar | 77,80 | PNUE | 2021 |
| 12 | Macédoine du Nord | 32,78 | ONUDI | 2021 |
| 13 | République de Moldova  | 17,00 | PNUE/PNUD | 2021 |
| 14 | Sierra Leone | 30,37 | PNUE/ONUDI | 2021 |
| 15 | Suriname | 35,92 | PNUE/ONUDI | 2021 |
| 16 | Timor-Leste | 9,08 | PNUE/PNUD | 2021 |

*Recommandation du Secrétariat*

36. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences bilatérales et d’exécution pertinentes d’inclure dans les amendements à leurs programmes de travail respectifs qui devront être présentés à la 86e réunion, un financement de 30 000 $US, plus les coûts d’appui d’agence, pour les rapports de vérification de la phase II ou de la phase III des PGEH pour la Barbade, la Bosnie‑Herzégovine, le Burundi, la Dominique, la Guinée équatoriale, l’Eswatini, la Guyane, Haïti, le Mali, le Mozambique, le Myanmar, la Macédoine du Nord, la République de Moldova, la Sierra Leone, le Suriname et le Timor-Leste.

Projets et activités recommandés pour approbation globale

37. L’Annexe I au présent document contient la liste des 88 demandes de financement pour des projets et activités, totalisant 4 391 011 $US, coûts d’appui d’agence inclus, qui sont recommandées pour approbation globale. L’approbation de ces projets inclura les conditions ou dispositions pertinentes incluses dans les fiches d’évaluation de projet correspondantes, ainsi que l’approbation des programmes de mise en œuvre associés aux tranches correspondantes des projets pluriannuels.

**Projets d’investissement soumis pour examen individuel**

38. Après leur examen par le Secrétariat, 25 demandes de financement pour des projets /activités totalisant 33 276 258 $US, coûts d’appui d’agence inclus, sont proposées aux fins d’examen individuel.

39. Afin de faciliter l’examen par le Comité exécutif, des projets d’investissement soumis aux fins d’examen individuel, le Secrétariat a classé ces projets par secteur et les a regroupés selon les questions soulevées, tel qu’indiqué au Tableau 3.

# **Tableau 3. Projets d’investissement soumis aux fins d’examen individuel**

| **Pays** | **Projet** | **Agence** | **Document de l’ExCom** | **Question** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Phase II de PGEH** |
| Afghanistan | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II) | PNUE/ONUDI | 85/18 | Nouvelle phase II. Toutes les questions de coûts et d’orientation sont résolues |
| Albanie | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II) | ONUDI | 85/19 | Nouvelle phase II. Toutes les questions de coûts et d’orientation sont résolues |
| Malawi | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II) | PNUE/ONUDI | 85/37 et Corr.1 | Nouvelle phase II. Toutes les questions de coûts et d’orientation sont résolues |
| Monténégro | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II) | ONUDI | 85/39 | Nouvelle phase II. Toutes les questions de coûts et d’orientation sont résolues; PGEH accéléré avec élimination totale en 2025 |
| Serbie | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II) | ONUDI | 85/46 | Nouvelle phase II. Toutes les questions de coûts et d’orientation sont résolues |
| **Demandes pour des tranches de phase I et de phase II de PGEH** |
| Chine (global) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II) | PNUD/PNUE/ ONUDI/Banque mondial/Allemagne/ Italie/Japon | 85/21 | Format du rapport financier sur la mise en œuvre du projet et dépenses de l’unité de surveillance |
| Chine (mousse XPS) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) | ONUDI/ Allemagne | 85/21 | Tranche supérieure à 5 millions $US. Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues |
| Chine(mousse PU) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) | Banque mondiale | 85/21 | Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues |
| Chine(RCI) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) | PNUD | 85/21 | Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues |
| Chine(Solvants) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) | PNUD | 85/21 | Tranche supérieure à 5 millions $US. Toutes les questions techniques et de coûts sont résolues |
| Guinée | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) | PNUE/ONUDI | 85/29 et Corr.1 | Modification du point de départ et prolongation de la phase I, toutes les questions techniques et de coûts sont résolues |
| Sénégal | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase I, troisième et quatrième tranches) | PNUE/ONUDI | 85/45 | Tranches combinées et prolongation de la phase I, toutes les questions techniques et de coûts sont résolues |
| **Émissions du sous-produit HFC-23**  |
| Argentine | Projet visant à contrôler les émissions du sous-produit HFC-23  | ONUDI | 85/64 | Questions d’orientation et aucun accord sur les coûts  |
| Mexique | Projet visant à contrôler les émissions du sous-produit HFC-23  | ONUDI | 85/65 | Deux questions d’orientation pourraient affecter les coûts |

1. \*A cause du coronavirus (COVID-19) [↑](#footnote-ref-1)
2. La décision 84/18 a noté que la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH ne pourra être présentée qu’une fois la formation des agents des douanes et des agents d’application de la loi terminée, couvrant 31 points d’entrée, sur le contrôle des importations de HCFC et d’équipements à base de HCFC; qu’après la mise en place d’un système électronique d’enregistrements des importateurs, des fournisseurs et des utilisateurs finaux; que lorsque des progrès substantiels dans la révision des normes techniques auront été signalés, incluant des mesures de sécurité pour les frigorigènes inflammables; qu’après le décaissement de toutes les sommes approuvées pour les volets relevant du PNUE, pour les première, deuxième et troisième tranches de la phase I du PGEH et le décaissement de 70 pour cent pour la quatrième tranche pour les volets relevant du PNUE. [↑](#footnote-ref-2)
3. Décision 79/4(c). [↑](#footnote-ref-3)
4. Par exemple : comment travailler de manière sécuritaire dans le secteur de la climatisation résidentielle durant la pandémie de COVID-19, avec une attention particulière pour la réouverture de l’économie (anglais et espagnol en avril 2020); formation sur le CO2 dans la réfrigération commerciale pour les techniciens en climatisation résidentielle (deux séminaires théoriques et un séminaire pratique sur le Web), (anglais en avril et espagnol en mai 2020); communication des données et système de permis et de quota pour les HFC (pays anglophones de l’Amérique latine et des Caraïbes, mai/juin 2020); formation sur la manipulation sécuritaire des hydrocarbures pour les techniciens en climatisation résidentielle (juin 2020); et formation sur la technologie à base de CO2 pour les pays de l’Europe orientale et l’Afrique (juin 2020). [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://www.unenvironment.org/ozonaction/news/news/first-montreal-protocol-related-online-training-during-covid-19-pandemic> [↑](#footnote-ref-5)
6. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31933/HCFCTail.pdf?sequence=1&isAllowed+y [↑](#footnote-ref-6)
7. De plus amples informations sur cette poursuite et d’autres menées par le gouvernement de la Chine pour renforcer ses systèmes de surveillance, de rapports, de vérification et d’application de la loi seront fournies dans le rapport qui sera remis à la 86e réunion, conformément à la décision 83/41. [↑](#footnote-ref-7)
8. UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/15 [↑](#footnote-ref-8)
9. UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/16 [↑](#footnote-ref-9)
10. UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/17 [↑](#footnote-ref-10)
11. Tel que mentionné précédemment, en raison des divergences entre les données de consommation de HCFC déclarées en vertu de l’article 7 du Protocole de Montréal et celles du rapport de vérification, la phase II du PGEH a été retirée. [↑](#footnote-ref-11)
12. UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/46 [↑](#footnote-ref-12)
13. L’entretien des équipements de climatisation résidentielle existant au 1er janvier 2030; et l’entretien des équipements de lutte et de protection contre les incendies existant au 1er janvier 2030; les applications de solvants dans la fabrication de moteurs de fusée; et les applications d’aérosols médicaux topiques pour le traitement spécialisé des brûlures. [↑](#footnote-ref-13)
14. Le Secrétariat a été chargé de remettre, à la première réunion de chaque année, une liste représentant 20 pour cent des pays dont la consommation de base de HCFC est inférieure ou égale à 360 tonnes métriques, avec un PGEH approuvé, afin que le Comité exécutif puisse approuver leur financement en vue de la vérification de la conformité du pays à l’accord du PGEH pour l’année en question. [↑](#footnote-ref-14)